

AZURBOATS MEDITERRANEE

LE YACHT CLUB INTERNATIONAL DE SAINT-RAPHAEL
LE YACHT CLUB INTERNATIONAL DE PORT GRIMAUD
LE CUB NAUTIQUE DE SAINTE-MAXIME



« **DUFOUR CUP 2018** »
des 19 au 21 mai 2018

AVIS DE COURSE (grade 5C)

Règles applicables :

- Les règles de course à la voile 2017-2020 (RCV)
- Les prescriptions de la FFV
- Les instructions de course (I.C.) type
- Les annexes aux I.C.type du YCISR.
- Le présent avis de course et les avenants.

Lieu :

SAINT RAPHAEL, autorité organisatrice le Yacht Club International de Saint Raphaël. (YCISR)
PORT GRIMAUD, autorité organisatrice le Yacht Club International de Port Grimaud. (YCIPIG)
SAINTE MAXIME, autorité organisatrice le Club Nautique de Sainte Maxime (CNSM)

Type de course : course côtière en plusieurs manches (en fonction des conditions météo), résultats calculés temps sur temps avec CVL.

Admission :

Cet évènement est réservé aux propriétaires de voiliers de la marque **Dufour Yachts** (modèles et âges indifférents).

Heure du départ : mise à la disposition du comité de course selon le programme ci-dessous.

Programme prévisionnel, inscriptions et droits :

1/ Vendredi 18 Mai Possibilité d'hébergement des bateaux dès le vendredi soir à St Raphaël (Port de Santa Lucia).

2/ Samedi 19 Mai, parcours côtier géré par le YCISR, soirée apéritif dînatoire au Yacht club (la Rotonde) à partir de 19H00.

3/ Dimanche 20 Mai, départ de Saint-Raphaël géré par le YCISR pour un parcours en baie, suivi d'un parcours côtier vers le golfe de Saint Tropez avec une arrivée devant Port Grimaud (sauf réduction de parcours), gérée par Le YCIPG.

Arrivée des bateaux sur Port Grimaud, apéritif au Yacht Club de Port Grimaud, dîner de gala et remise des prix à partir de 18h30.

Conditions de l'arrivée à PORT GRIMAUD :

Une bouée et un bateau portant le pavillon du YCIPG ou un pavillon bleu, situé :

43°16'61 N – 6°35'76 E

4/ Lundi 21 Mai ... Défis (briefing et modalité la veille, participation libre) départ des bateaux vers leurs ports d'attache

Préinscriptions : auprès d'AZUR BOATS MEDITERRANEE (obligatoire) et sur le site http://www.nvi-ins.fr/INS_REGATE (souhaité).

Les inscriptions seront enregistrées et validées à la rotonde, local du Yacht Club International de Saint-Raphaël, 60 place du club nautique, 83700 Saint-Raphaël (extrémité nord du bassin nord du port de Santa-Lucia) le vendredi 18 mai de 16h30 à 18h30 et le samedi 19 mai de 8h30 à 10h00.

Samedi 19 mai 2018 au YCISR	10 h 00	Briefing obligatoire
Samedi 19 mai 2018 en baie de Saint-Raphaël	12 h 25	A disposition du bateau comité pour un parcours côtier
Dimanche 20 mai 2018 au YCISR	9 h 30	Briefing obligatoire
Dimanche 20 mai 2018 en baie de Saint-Raphaël	10 h 55	A disposition du bateau comité pour le premier départ
Lundi 21 mai 2018	10h30	Défis (briefing et modalité la veille, participation libre)

Les droits à payer sont les suivants :

149 € par bateaux incluant le propriétaire

49 € par équipiers

Le règlement doit être effectué auprès d'AzurBoats méditerranée par chèque ou virement à l'inscription

Canal VHF : 72

Classes admises et identification :

Voiliers **Dufour Yachts**, identification par cagnards.

La liste des concurrents comportant les coefficients de temps compensé sera affichée le premier jour de course à 11h20.

Armement minimum : moins de 6 milles nautiques.

Licences : Tous les membres de l'équipage devront être en possession d'une licence 2018 valide, en catégorie COMPETITION ou accompagnée d'un certificat médical de moins d'un an autorisant la pratique de la voile en compétition, des licences temporaires seront disponibles sur place au tarif de 14,00€ par jour et par personne ou 28,00€ pour quatre jours et par personne.

N.B. Les concurrents étrangers, non titulaires de la licence FFV, devront fournir une attestation d'assurance originale émanant de leur assureur (compagnie, mutuelle ou agent général) en langue Française garantissant leur responsabilité civile à l'égard des tiers et produisant ses effets lors de la navigation à voile en compétition. Le montant de cette garantie ne doit pas être inférieur à deux millions d'euros pour les dommages corporels et matériels confondus (montant exprimé en EUROS, DOLLARS US ou LIVRES STERLING).

Parcours et définition des lignes de départ et d'arrivée : voir ANNEXE aux Instructions de course ou informations données lors du ou des briefings obligatoires.

Système de pénalité de remplacement : 44.2 : pénalité de 1 tour.

Classement : en temps/temps avec CVL "toutes les courses comptent pour le classement"

Temps limite pour finir chaque manche : à l'appréciation du YCISR

Délai de dépôt des réclamations : Au plus tard une heure après l'arrivée de la dernière course du bateau réclamant.

Abandon : Tout concurrent qui abandonne doit obligatoirement le signaler le plus rapidement possible au comité de course de vive voix, par VHF ou par téléphone avec accusé de réception.

Place au port : pour les bateaux pré-inscrits basés en dehors des ports de Fréjus et Saint-Raphaël, possibilité de places au port de Santa Lucia. *Prévenir le YCISR et Azurboats avant le 10 mai 2018 à 12 h00.*

DIVERS :

L'attention des concurrents est particulièrement attirée sur la prudence à avoir lors du contournement du rocher du Lion de Mer du fait de la possible présence de plongeurs à proximité.

De la même manière, une vigilance accrue est demandée lors des évolutions à proximité des chenaux d'accès aux ports de Santa Lucia, du vieux port de Saint-Raphaël et de Port Fréjus.

En outre la moitié orientale de la baie de Saint-Raphaël est régulièrement utilisée en tant que zone d'évolution de dériveurs.

EVACUATION DES DETRITUS – CONSIGNES ENVIRONNEMENTALES : !

Les bateaux ne doivent pas jeter leurs détritrus en mer. Des conteneurs sont à disposition au club et sur le port. Pour les petites unités, ces détritrus peuvent être remis aux bateaux de l'organisation. La proximité des zones NATURA 2000 habitat implique également une discipline environnementale particulière ; (en particulier la pollution par nettoyage des oeuvres vives couvertes d'antifouling est proscrit).

Des consignes plus spécifiques pourront être établies suivant les manifestations.

Un plan précisant les limites des zones NATURA 2000 concernées sera affiché au tableau officiel.